

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2025-34**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne portant sur les mesures de corrections à la suite d'un défaut de transposition de la directive 2014/17/UE du PE et du Conseil du 4 février 2014 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 1<sup>er</sup> août 2025,

**Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi susvisé.**

Fait le 12 septembre 2025.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

La Présidente,



Sandrine MÉNARD

